

basses dans l'ouest et dans certains secteurs de la vallée de la Kootenay, la forêt se confond avec celle de la région montagnarde et, en quelques endroits, longe la prairie.

Région forestière des feuillus. Une petite portion de la forêt des feuillus, qui occupe une surface étendue aux États-Unis, pénètre dans le sud-ouest de l'Ontario entre les lacs Huron, Érié et Ontario. On y trouve, dispersées parmi les feuillus communs à la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent tels que l'érable à sucre, le hêtre américain, l'orme blanc, le bois blanc, le frêne rouge, le chêne blanc et le noyer tendre, d'autres essences feuillues qui ne poussent pas plus au nord, par exemple le bois jaune, le magnolia à feuilles acuminées, l'asiminier trilobé, le mûrier rouge, le gros févier, le bouton rouge, le toupélo, le frêne bleu, le sassafras officinal, le caryer tomenteux, le caryer à cochons, le chêne noir et le chêne des marais. En outre, le noyer noir, le platane d'Occident et le chêne bleu se trouvent presque exclusivement dans cette région. Les résineux y sont peu nombreux et comprennent surtout le pin blanc, le tamarac, le cèdre rouge et la pruche, qui sont très dispersés.

Région des prairies. Bien qu'elles ne constituent pas une région forestière proprement dite, les prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta comportent plusieurs espèces d'arbres en peuplements importants. Le tremble forme des bosquets ou «bouquets» autour des dépressions humides, et des peuplements denses le long de la limite septentrionale. On rencontre plusieurs autres espèces de peuplier, ainsi que des saules et des épinettes blanches, le long des cours d'eau et dans les sites humides. Il existe aussi des populations sporadiques de bouleaux à papier, d'érables à Giguère, de chênes à gros glands et de frênes. En Colombie-Britannique, où les prairies sont limitées aux vallées profondes et aux basses terres de l'intérieur, on trouve des peuplements clairsemés de pins ponderosa, de bouleaux, de peupliers, d'épinettes et d'aulnes blancs.

10.1.1.2 Terres forestières

Les autorités provinciales font périodiquement des inventaires forestiers et, avec leur concours, le Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement établit la statistique à l'échelle nationale.

L'inventaire des forêts du Canada de 1968 donnait 1,244,292 milles carrés de superficie forestière (tableau 10.1), dont 26,616 étaient réservés par la loi pour une utilisation première autre que la production de bois. Le reste était divisé en deux catégories: 919,208 milles carrés aptes à une exploitation régulière et 298,467 inaptes à cause de la lenteur de la régénération et de la croissance. Dans cette seconde catégorie on peut trouver néanmoins des arbres dont la taille est suffisamment importante pour qu'ils aient une valeur marchande, et une plus grande superficie forestière est appelée à faire partie de cette catégorie à mesure que les inventaires se multiplient et se précisent. Jusqu'ici, 65% seulement des terres forestières du Canada ont fait l'objet d'inventaires en vue de recueillir des renseignements statistiques fiables sur la superficie et le couvert forestiers.

Au Canada, les provinces possèdent 69% des terres forestières de la Couronne autres que les réserves, le gouvernement fédéral 23% et les particuliers 8%. De l'ensemble des superficies forestières provinciales, 69% sont consacrées à la production de bois, comparative-ment à moins de 2% dans le cas des terres fédérales. Bien que l'utilisation précise des terres forestières appartenant à des particuliers donne lieu à des conjectures, des études particulières et certaines statistiques permettent de croire que la production du bois demeure l'emploi prédominant en dépit de la tendance à en réserver une certaine partie à des fins récréatives. Au moment de l'inventaire de 1968, il a été évalué que 10% des terres forestières autres que les réserves avaient un peuplement insuffisant pour la production du bois.

Les estimations des volumes de bois marchand, ventilées par province au tableau 10.1, sont également sujettes à de constantes révisions à mesure que l'on obtient des inventaires plus précis et plus complets. L'inventaire des forêts du Canada de 1968, dont le champ d'observation avait pourtant été élargi, a donné un volume inférieur à ceux des inventaires précédents. Ce résultat provient de deux facteurs: premièrement l'inventaire de 1963, qui avait servi de base à l'élaboration des statistiques antérieures à 1968, comportait des estimations approximatives des volumes de bois marchand au Labrador, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, régions qui n'ont pas été prises en compte dans l'inventaire de 1968 faute de renseignements fiables; deuxièmement, la Colombie-Britannique a adopté un nouveau mode de déclaration suivant lequel seuls les volumes de bois de taille adulte sont retenus.